**Cas Pratique**

**Lot 1 : Droit public / Droit privé**

###### Chambre de Commerce et d’Industrie Nantes St-Nazaire (CCINSN)

###### Établissement public administratif

###### Maison de l’Entrepreneuriat et des Transitions – 1 rue Françoise Sagan – CS 60186 – 44802 Saint-Herblain Cedex

###### http://www.paysdelaloire.cci.fr

###### SIREN : 130 008 105 – TVA N° FR 34130008105

**Marché de prestations juridiques**

**N° marché : 2025 GCPN 4028**

**Préambule :**

Le candidat devra répondre au cas pratique proposé et se limiter au cadre de réponse proposé.

**Cas n°1 : Domanialité**

La CCI dispose d’un bien immobilier relevant de son domaine privé lequel a été désaffecté puis déclassé par délibération de son Assemblée Générale. La CCI souhaite vendre ce bien à un tiers mais en maintenant au sein de ce site une activité en lien avec les entreprises du territoire.

Comment la CCI doit-elle organiser cette vente ?

**Réponse proposée par le candidat :**

**Cas n°2 : Commande publique**

La CCI dispose d’un accord-cadre de second œuvre travaux à marché subséquent multi-attributaire.

Quelles peuvent être les exceptions à la règle d’exclusivité des titulaires lors de la passation des marchés subséquents ?

**Réponse proposée par le candidat :**

**Cas n°3 : Compliance**

La CCI peut-elle être tenue responsable d’un manquement à ses obligations de compliance dans le cadre de la cession d’un bien immobilier par une de ses filiales (SAS Bois Des Renardières), et quelles mesures doit-elle mettre en place pour s’en prémunir ?

**Réponse proposée par le candidat :**

**Cas n°4 : Commande publique**

La CCI achète des prestations auprès de ses filiales (ex : formation pour les collaborateurs CCI). De quelles précautions préalables la CCI doit-elle s’entourer ?

**Réponse proposée par le candidat :**